

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ n° 2020-052 du 29 mai 2020

**Objet : Arrêté portant délégation de signature du Maire**

Le Maire de la commune de CHEMAZE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18

**ARRETE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Madame Pascale GRAINDORGE, 1<sup>ère</sup> Adjointe – est habilitée à signer les :

- ordonnancements des recettes et des dépenses, signature des pièces et documents comptables,
- documents relatifs au personnel communal (arrêtés....)
- documents relatifs aux assurances (contrats, déclarations de sinistre...)
- extraits des délibérations, arrêtés, conventions, contrats et courriers ou pièces administratifs liés au fonctionnement de la commune.
- Actes engageant la commune dans le cadre d'acquisition, de vente ou d'échanges mobiliers ou immobiliers.
- Pièces relatives aux marchés publics (concours, appels d'offres, adjudications, marchés négociés, consultations...)
- Pour délivrer les permis de construire et les différentes autorisations d'occupation et d'utilisation du sol
- Actes d'Etat Civil.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale GRAINDORGE, 1<sup>ère</sup> adjointe – délégation est donnée à Monsieur François BELLANGER, Madame Caroline FOUILLEUX et Monsieur Dominique MARTEAU – Adjoints au maire, pour signer les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** La présente délégation est accordée pour toute la durée du mandat de Monsieur Yves GUINHUT– Maire – à compter du 26 mai 2020.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire à compter de sa publication, de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa notification aux intéressés. Une copie sera adressée à Monsieur le Receveur-Percepteur de la commune.

**Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, recours qui devra être présenté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant la publication de l'arrêté et sa notification aux intéressés.

Fait à Chemazé, le 29 mai 2020

Le Maire,



Y. GUINHUT

Notifié le 29/05/2020  
Pascale GRAINDORGE

Caroline FOUILLEUX

François BELLANGER

Dominique MARTEAU